

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 15 MARS 2007 A 18 heures 30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

➤ **COMMUNICATION**

➤ **ASSOCIATION MAISON POUR TOUS**

- 1- Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2006
- 2- Présentation du rapport d'activités de l'année 2006
- 3- Examen du budget prévisionnel 2007

➤ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE – Modification des statuts**

➤ **SIROCO – Modification du règlement de location**

➤ **FINANCES**

- Compte administratif 2006
- Compte de gestion 2006
- Affectation du résultat

- Budget primitif 2007

- ↳ Examen des subventions aux associations
- ↳ Vote des taux d'imposition 2007 des trois taxes
- ↳ Choix des investissements à réaliser
- ↳ Demande de programmation de travaux auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification rurale au titre de l'année 2007
- ↳ Vote du budget primitif 2007
- ↳ Demandes de subventions 2007 au titre de la DGE et auprès du Département de Seine

Maritime.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL – création de poste**

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **COMMUNICATIONS**

➤ **ASSOCIATION MAISON POUR TOUS**

- 1- Présentation du rapport d'activités de l'année 2006

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport d'activité 2006 de l'association Maison Pour Tous.

- 2- Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2006

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le résultat comptable 2006 de l'association Maison Pour Tous.

- 3- Examen du budget prévisionnel 2007

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2007 de l'association Maison Pour Tous.

➤ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE –
↳ Modification des statuts**

L'article 8 des statuts du syndicat prévoit que le syndicat est administré par un comité syndical composé :

- du conseiller général du canton de St Romain de Colbosc
- de deux délégués titulaires des conseils municipaux des communes dont le Maire et un conseiller municipal
- un délégué suppléant

Cet article n'étant pas conforme à l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui n'autorise pas la présence de membres de droit au sein d'un syndicat, il est proposé à chaque commune membre les nouveaux statuts du syndicat avec un article 8 ainsi modifié :

« le syndicat intercommunal est administré par un comité syndical composé des membres ci-après :

- de deux délégués titulaires par commune
- un délégué suppléant par commune»

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Saint Romain exposée ci-dessus.

➤ **SIROCO – Modification du règlement de location**

- Mise à disposition de la salle

La mise à disposition de la salle le SiRoCo est fixée à la journée, entre 9h du matin et 7h le lendemain afin de laisser disponible un créneau horaire de 2h permettant le nettoyage de la salle. Lors de sa séance du 25 mars 2004, Le Conseil Municipal a décidé la création d'un tarif à la demi-journée selon les horaires suivants :

- le matin de 7h à 14h
- l'après-midi de 14h à 21h

Ces horaires ne permettant pas le nettoyage de la salle notamment dans le cas où une location d'une demi-journée est précédée par une location d'une journée, il est proposé de modifier les horaires de location à la demi-journée de la manière suivante :

- le matin de 9h à 14h
- l'après-midi de 16h à 21h

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les horaires de location à la demi-journée exposés ci-dessus.

- location la veille d'un jour férié :

Il est proposé au conseil d'appliquer le tarif « samedi ou dimanche » du règlement actuel les jours veilles d'un jour férié lorsqu'ils correspondent à un jour autre que les dimanche et lundi. En effet la location se fait le plus souvent la veille d'un jour férié que le jour férié lui-même ce qui

interdit d'appliquer le barème « samedi et dimanche » alors que le personnel d'entretien doit intervenir avec majoration de salaire le jour férié.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif « samedi ou dimanche » du règlement actuel les jours veilles d'un jour férié lorsqu'ils correspondent à un jour autre que les dimanche et lundi.

➤ FINANCES

↳ Compte administratif 2006

Il est proposé au Conseil d'examiner le compte administratif 2006 ci-joint dont les résultats sont les suivants :

A- Section Fonctionnement

Recettes	3.766.222,23 €
Dépenses	2.546.314,98 €
Soit un excédent de clôture de	1.219.907,25 €

B- Section investissement

Recettes	1.012.839,80 €
Dépenses	1.716.057,97 €
Soit un déficit de	703.218,17 €

Restes à réaliser

Recettes	1.441.159,00 €
Dépenses	1.683.815,00 €
Soit un déficit de	242.656,00 €

Ce qui porte le besoin de financement de la section d'investissement à : **945.874,17 €**

Décision : Sous la présidence de Madame BOURREAU, doyenne de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

↳ Compte de gestion 2006

Le compte de gestion est établi par le comptable de la Commune. Le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de la Ville dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

↳ Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2006 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) a été arrêté à 1.219.907,25 € au compte administratif 2006. La comptabilité publique prévoit que son affectation doit être décidée par l'assemblée délibérante de la manière suivante :

- pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (945.875,00 €).
- le solde (274.032,25 €) est porté en excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif 2007.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2006 comme exposé ci-dessus.

↳ Demande de programmation de travaux auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale au titre de l'année 2007

Il est proposé au conseil de solliciter auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale les travaux suivants au titre de la programmation 2007 :

Nature des travaux	lieu	Participation communale
Eclairage public	Les hauts de St Michel – 2 ^{ème} partie	76 945,16 €
Eclairage public	Rue du temple	22 265,76 €
Effacement de réseau	Rue du temple	36 710,40 €

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre l'engagement d'inscrire ces montant au budget primitif 2007.

↳ Budget primitif 2007

- Examen des subventions aux associations.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des subventions aux associations proposé par les Adjoints.

- Vote des taux d'imposition 2007 des trois taxes

Rappel :

Produit obtenu en 2006 par application aux bases 2006 des taux votés en 2006 :

TAXES	BASES REELLES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	3 091 081	9,62%	297 362 €
Foncier bâti	2 927 763	18,39%	538 416 €
Foncier non bâti	88 304	36,22%	31 984 €
TOTAL			867 762 €

Estimation 2007 :

Le maintien des taux d'imposition 2006 pour l'exercice 2007 appliqués aux bases estimées 2007 (application de l'article 79 de la loi de finances 2007 qui fixe l'actualisation des valeurs locatives cadastrales 2007 à 1,8%) génèrerait le produit attendu suivant :

TAXES	BASES ESTIMEES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	3 146 720	9,62%	302 715 €

Foncier bâti	2 980 463	18,39%	548 107 €
Foncier non bâti	89 099	36,22%	32 272 €
TOTAL			883 094 €

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition 2006 pour l'exercice 2007 pour un produit attendu de 880 000 €.

- Choix des investissements à réaliser

Il est proposé au conseil d'examiner les propositions d'investissements 2007 telles qu'elles résultent :

- du débat d'orientations budgétaires
- de nouvelles propositions des Adjointes résultant du débat d'orientations budgétaires
- des coûts prévisionnels de fonctionnement présentés au débat d'orientations budgétaires

Ces propositions sont résumées dans le tableau joint en annexe.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble des propositions d'investissements 2007 ainsi présentés.

- Vote du budget primitif 2007

Monsieur le Maire proposera à l'assemblée un projet de budget primitif 2007 qui sera à débattre en séance, équilibré en dépenses et en recettes en Section de fonctionnement et en Section de d'investissement, résultant notamment du choix des investissements à réaliser fait précédemment et des coût de fonctionnement.

Section de fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes à : **3.304.433,00 €**

Section d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes à : **4.343.372,00 €**

Dont restes à réaliser :

- Dépenses 1.683.815,00 €

- Recettes 1.441.159,00 €


Décision : le conseil municipal, à la majorité (1 contre-1abstention), approuve le Budget Primitif 2007 ainsi présenté.

- Demandes de subventions 2007 au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et auprès du Département de Seine Maritime.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter des aides financières au titre de la DGE et auprès du Département de la Seine-Maritime pour les opérations qui sont prévues au budget primitif 2007 et qui y sont éligibles selon le tableau suivant :

Descriptif des travaux/acquisitions diverses	Subventions attendues DGE	Subventions attendues Département
Tables Salle de Réunions+chariot (30 tables semio)		
Chapiteau complet 5x8m pour manifestations monuments		
Mairie - Films solaires rez de chaussée		
Mairie - Photocopieur		
Marnière (Bâtiment Technique)		

Bâtiment Technique (projet DCE)		
Cimetière - Reprise des allées (3è phase)		
Ascenseurs Salle de réunions et Mairie		
Renforcement de voie - Route d'Epretot		
Renforcement de voie - Chemin de la Chapelle		
<u>Ecole Primaire</u>		
Toiture au-dessus du couloir du bâtiment - Côté RN15		
Faux plafonds		
<u>Ecole Maternelle</u>		
Toiture (partie basse) - Côté rue Dubois		
<u>Ecoles Maternelle et Primaire</u>		
Mobilier et matériel		
SRAC - Installation d'un filet de protection pour ballons		
SRAC - 2 Paires de buts amovibles		
MPT - Tapis de danse		
SIROCO - Plate-forme de stockage		
SIROCO - Chariot élévateur		

 : Subventions attendues

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de la DGE et près de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

↳ **Création de poste**

La charge de travail relative à l'instruction des dossiers du syndicat d'eau et d'assainissement de St Romain est de plus en plus importante, notamment depuis la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). En conséquence les indemnités versées par le syndicat à la Ville correspondant au remboursement de la mise à disposition d'un agent pour 7h par semaine ne correspondent plus à la réalité. En effet, la charge de travail actuelle correspond à un équivalent temps plein.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil la création d'un poste d'adjoint administratif mis à disposition du syndicat qui remboursera à la Ville l'intégralité de son coût sachant qu'aucun recrutement ne sera effectué par la Ville sans délibération expresse du syndicat autorisant ce remboursement.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif mis à disposition du syndicat qui remboursera à la Ville l'intégralité de son coût sachant qu'aucun recrutement ne sera effectué par la Ville sans délibération expresse du syndicat autorisant ce remboursement.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

La secrétaire de séance,